



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

17 juin 2025

**Conseil de bassin viticole Sud-Ouest**  
**Séance du jeudi 12 décembre 2024 à Toulouse (préfecture de la Haute-Garonne)**  
**- Compte-rendu -**

**Étaient présents** : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

*Les annexes citées au présent compte rendu sont consultables sur l'internet DRAAF :*

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-sud-ouest-du-12-decembre-2024-a9386.html>

**Introduction par Pierre-André DURAND, préfet de région, président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest,**

Pierre-André DURAND, préfet de région et président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil, récemment renouvelé. Il rappelle le rôle central de cette instance dans un contexte particulièrement difficile pour l'ensemble des filières agricoles.

Concernant la filière viticole, il souligne les nombreux défis auxquels la région Occitanie est confrontée, notamment les aléas climatiques amplifiés par le changement climatique. Ainsi, certaines zones souffrent de sécheresse, tandis que d'autres, notamment dans le Sud-Ouest, sont touchées par des excès d'eau et des attaques de mildiou. Cette année, le gel a encore frappé durement des territoires comme le Lot.

À ces problématiques s'ajoutent des difficultés économiques : la hausse des charges, une consommation de vin en déclin, et le climat social est donc tendu.

Face à cette situation, l'État reste particulièrement attentif. Le directeur de la DRAAF, Olivier Rousset, s'implique fortement, et le gouvernement a mis en place plusieurs mesures de soutien, notamment :

- la simplification des démarches administratives,
- des aides à la réduction du potentiel de production,
- des prêts bonifiés,
- l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB),
- l'allègement des charges sociales (MSA),
- ainsi que le travail en cours sur la loi d'orientation agricole.

Pierre-André DURAND rappelle que la ministre de l'agriculture a témoigné de son engagement en se rendant à deux reprises dans la région et souligne également l'importance du rôle des interprofessions dans la gestion de ces crises et le rôle d'appui que joue aussi le conseil régional.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Installation du conseil de bassin (nouveau mandat) :
  - Rappel des règles de fonctionnement du conseil de bassin viticole Sud-Ouest, présentation du règlement intérieur (**vote**)
  - Élection des deux représentants du conseil de bassin au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer (**vote**)
  - Élection du vice-président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest (**vote**)
2. Situation économique des marchés, perspectives, bilan des vendanges et prévision de récolte
3. Bilan de la mesure de réduction définitive du potentiel viticole
4. Point d'étape relatif au plan d'adaptation du bassin viticole Sud-Ouest
5. Avancement du contrat de filière régional
6. Actualité concernant les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par le Conseil régional et l'État
7. Résultat du vote électronique concernant la gestion du potentiel viticole
8. Questions diverses

**1- Installation du conseil de bassin (nouveau mandat)**

Stéphane BOUNEAU, chef du service FranceAgriMer à la DRAAF Occitanie présente le projet de règlement intérieur à l'aide du diaporama joint en annexe 1.

Pierre-André DURAND met au vote. Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

**Élection des deux représentants du conseil de bassin au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer (vote)**

Deux candidatures ont été reçues :

- Olivier DABADIE pour le négoce
- Christophe BOU pour la production.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Pierre-André DURAND met au vote : Olivier DABADIE et Christophe BOU sont élus à l'unanimité.

**Élection du vice-président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest (vote)**

Le vice-président doit être choisi parmi les deux membres nommés au conseil spécialisé de FranceAgriMer. Monsieur Christophe BOU s'est porté candidat.

Pierre-André DURAND soumet cette candidature au vote : Christophe BOU est élu à l'unanimité.

Christophe BOU salue l'assemblée et remercie ses collègues pour le renouvellement de leur confiance. Il affirme sa détermination à s'investir pleinement pour accompagner la transformation de la filière. Cependant, il souligne que cette transformation s'apparente davantage à une révolution, compte tenu des défis actuels : changements climatiques et aléas associés, inflation, crise politique, arrachage des vignes, baisse de la consommation.

Pour 2025, il exprime ses craintes que la filière entre dans « l'œil du cyclone ». Il est urgent de mettre en œuvre le plan d'adaptation du bassin du Sud-Ouest, en préparation depuis plusieurs mois, pour faire face à ces enjeux. Ce plan concerne tous les produits issus de la vigne.

Il insiste sur les points suivants :

- les vins IGP : la baisse de la demande pour les rouges nécessite un repositionnement stratégique, tandis que les segments des rosés et des bulles, en croissance, offrent des opportunités. Par ailleurs, il invite à explorer les marchés du « low » et du « no low » (vins légers en alcool et sans alcool), où certains acteurs ont déjà pris les devants ;
- les AOP : ils doivent également évoluer, viser une montée en gamme, et produire des vins adaptés à la consommation actuelle, tout en préservant les traditions viticoles ;
- la diversification des produits : tous les dérivés de la vigne, tels les alcools, le bioéthanol et le moût concentré, doivent être pris en compte dans les stratégies futures.

Il réaffirme son attachement aux enjeux environnementaux, notamment à la réduction de l'empreinte carbone de la filière. Par ailleurs, il se félicite de l'existence de l'observatoire économique et souhaite en renforcer les capacités pour disposer de données précises et actualisées.

Sur le plan de la gouvernance, Christophe BOU plaide pour une mutualisation des ressources et une unité renforcée. Il rappelle et se réjouit que le bassin du Sud-Ouest ait été le premier à regrouper, au sein d'une seule interprofession, le suivi des vins IGP et AOC et la représentation des syndicats de métiers (metteurs en marché, vigneron indépendants et coopératives).

Il conclut en réaffirmant son engagement à agir et à s'investir pleinement pour relever les défis de cette filière en pleine mutation.

## **2- Situation économique des marchés, perspectives, bilan des vendanges et prévision de récolte**

Frédéric LEMERLE (IVSO) présente la situation économique des marchés à l'aide du diaporama joint en annexe 2. Il aborde :

- la production mondiale,
- la production européenne,
- la production du Bassin Sud-Ouest,
- les sorties de chais (par segment, par couleur),
- les transactions en vrac,
- les ventes en Grande Distribution (GD),
- l'exportation,
- la situation du marché de l'Armagnac,
- les conséquences des petites récoltes successives, qui déstabilisent les marchés et entraînent une perte de parts de marché,
- les enjeux pour limiter les effets des variations importantes de production.

Christophe BOU insiste sur les répercussions des mauvaises récoltes et la perte de parts de marché. Il invite chaque représentant des vignobles à partager son point de vue sur la situation.

Olivier DABADIE (zone Côtes de Gascogne) confirme qu'une fois encore, la récolte est insuffisante, succédant à une année encore plus difficile. Le manque de produits fait craindre une perte de parts de marché difficile à rattraper.

Philippe TEULIER (zone Aveyron) dresse un constat similaire : l'enjeu principal est de fidéliser la clientèle.

Nathalie VAYSSETTE (zone Gaillac) souligne une récolte très hétérogène, impactée par la grêle et le gel, entraînant une perte estimée à 25 %. D'autres secteurs ont cependant bénéficié de bonnes récoltes, mais le marché reste compliqué.

Patrick FARBOS (zone Armagnac) indique que le marché de l'Armagnac est en baisse partout.

Sébastien SIGAUD (zone Cahors) constate que le record de la plus petite récolte atteint en 2023 a malheureusement été largement battu en 2024. La zone a subi six aléas climatiques en huit ans. Sans production, il n'y a pas de ventes.

David GIRARD (zone IGP du Lot) confirme une situation similaire à celle de l'AOC Cahors : la récolte devrait atteindre seulement 11 000 hl, alors qu'une année normale en produit environ 50 000 hl.

Serge TINTANÉ, président de l'ANIVIN, met en avant le potentiel du segment des vins sans indication géographique, propice à la créativité et à l'innovation. Il évoque les initiatives autour des vins « no, low », de la mixologie et des mousseux. Trop souvent considéré comme un choix par défaut pour écouler les surplus, ce segment a pourtant besoin de partenariats solides pour développer des produits adaptés à la demande. Bien qu'encore modeste en volume, il est en croissance. L'interprofession des vins du Sud-Ouest est sollicitée pour structurer cette offre en adéquation avec le marché.

Christophe BOU conclut en insistant sur la récurrence des aléas climatiques.

Pierre-André DURAND reconnaît la gravité de la situation et la nécessité de mesures fortes.

### **3- Bilan de la mesure de réduction définitive du potentiel viticole**

Stéphane BOUNEAU dresse un premier bilan de la mesure de réduction définitive du potentiel viticole à l'aide du diaporama joint en annexe 3. Il alerte sur deux biais concernant les cartes présentées : d'une part, les superficies sont regroupées au niveau de la commune du siège de l'exploitation ; d'autre part, l'intensité de l'arrachage peut être surreprésentée lorsque la superficie de la commune est réduite.

Concernant le calendrier, « l'arrachage Ukraine 2024-2025 » pourra être déclaré dans le casier viticole informatisé à partir du 15 janvier 2025. À compter de mi-février, les demandes de paiement pourront être déposées sur la plateforme d'acquisition des données de FranceAgriMer et devront impérativement être finalisées avant le 2 juin 2025 (déclaration d'arrachage et demande de paiement). Les premiers paiements devraient débuter en mars 2025 et s'échelonner dans le temps. Des contrôles seront effectués ponctuellement.

Jérémie CARRÉ (FRSEA) s'inquiète des délais en cas de forte pluviométrie empêchant l'accès aux parcelles. Stéphane BOUNEAU répond qu'à ce jour aucun délai supplémentaire n'a été prévu. Toutefois, en cas d'indisponibilité des entreprises chargées de l'arrachage ou de conditions climatiques défavorables, le conseil spécialisé vin de FranceAgriMer pourra examiner la situation et proposer un ajustement du calendrier.

Serge TINTANÉ profite du débat pour rappeler que l'arrachage primé est mal perçu car considéré comme déstructurant. Il appelle l'attention sur deux points :

- Le système assurantiel, initialement bien doté et conçu, s'avère inadapté dans sa mise en application, faute de niveaux d'intervention appropriés. En conséquence, les exploitations viticoles ne bénéficient d'aucune couverture en cas d'aléas climatiques. Avec le renouvellement des contrats prévu dans un mois, il est urgent de faire remonter ce problème. *Pierre-André DURAND assure que ce point a bien été signalé au ministère.*
- La trésorerie des exploitations, pour laquelle l'arrachage primé est souvent utilisé. Les demandes auraient été plus nombreuses sans les complications liées au statut du fermage. La première mesure d'aide à la trésorerie (prêt court terme), déjà évoquée, ne répond pas à tous les besoins, bien qu'elle permette d'étaler la dette sur trois ans. Un second dispositif (prêt de reconsolidation moyen et long terme) d'un montant maximum de 200 000€, auquel est adossée une garantie BPI, devrait aider au financement du fonds de roulement et soutenir l'investissement pour maintenir la capacité de production. Or, ce système est détourné pour restructurer la dette et, à ce jour, les banques ne suivent pas.

Pierre-André DURAND indique que ce sujet a également été remonté. Il précise que des aides directes de l'État sont très difficiles à obtenir, d'autant plus que l'agriculture en Occitanie bénéficie déjà de 1,5 milliard d'euros d'aides PAC et 300 millions d'euros d'aides de l'État, auxquels s'ajoutent les aides du conseil régional. Par ailleurs, la garantie bancaire a un coût.

Olivier ROUSSET souligne que la première mesure de prêt à court terme a été mise en place dans un délai record. La seconde mesure, concernant les prêts de reconsolidation, doit être retravaillée avec le nouveau ministre.

Sébastien SIGAUD insiste sur le problème de l'assurance récolte dans la zone AOP Cahors, où le vignoble n'est plus assurable. Il alerte sur les conséquences bancaires d'une telle situation et demande à ce que les exploitations puissent à nouveau accéder à une couverture assurantielle. La préfète de département ainsi que le conseil départemental ont été saisis.

Pierre-André DURAND confirme que ce problème est bien identifié.

#### **4- Point d'étape relatif au plan d'adaptation du bassin viticole Sud-Ouest**

Christophe BOU rappelle l'objectif principal : aligner l'offre sur la demande et, dans un second temps, examiner les outils de régulation. L'IVSO a validé deux actions majeures concernant les vins effervescents et l'IGP régionale Sud-Ouest.

Frédéric VOLLE du cabinet NOVAG Conseil fait un point d'avancement du plan, présentant les dix chantiers engagés ainsi que les fiches actions qui en découlent.

Deux chantiers n'ont pas encore été traités : ceux relatifs à la RSE et à la promotion. D'autres sont en phase de validation et deux, précédemment cités, sont en cours de déploiement : les Bulles du Sud-Ouest et l'IGP régionale rosé.

Concernant les Bulles du Sud-Ouest, l'action est engagée et financée, notamment par le dispositif DINAI (Dispositif National d'Aide à l'Investissement Immatériel pour les entreprises agroalimentaires). Le projet est piloté par l'IVSO et l'UMVin Sud-Ouest, en cohérence avec le marché de l'AOC Gaillac.

L'objectif d'atteinte de la neutralité carbone, aujourd'hui perçue comme une contrainte, doit devenir un levier d'opportunités. Un outil simple et mutualisé, WinePilot, est mis à disposition des opérateurs pour mesurer facilement leur empreinte carbone. Plusieurs entreprises testent déjà le dispositif, qui sera progressivement déployé.

Concernant la régulation, face aux fluctuations de production qui désorganisent le marché, il s'agit d'anticiper les variations de rendement en calibrant les volumes par segment (VSIG, IGP, AOP) et en orientant les surplus vers des débouchés alternatifs, tels que :

- les effervescents,
- les vins « no » et « low »,
- la production de MCR (moût concentré rectifié),
- la production d'alcool par distillation volontaire,
- les marchés des alcools de bouche et industriels (bioéthanol),
- la conservation des moûts pour les orienter ultérieurement vers des marchés porteurs.

Joël BOUEILH rappelle que ce plan d'adaptation ne vise pas à faire table rase du passé. Il insiste sur l'importance de préserver les cépages et savoir-faire traditionnels, tout en soulignant la nécessité impérieuse de s'adapter. Il remercie les pouvoirs publics pour leur soutien financier, soulignant que les marges des interprofessions diminuent à mesure que les ventes baissent.

Olivier ROUSSET interroge sur la possibilité pour les viticulteurs de bénéficier d'un financement pour le label bas carbone. Christophe BOU répond que, pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Serge TINTANÉ insiste sur la nécessité de ne pas fragiliser davantage la filière. Il souligne l'importance de garantir aux producteurs des solutions adaptées en cas d'interdiction de certains traitements contre la flavescence dorée, la cicadelle ou le black rot.

Il rappelle que, si les niveaux de production reviennent à la moyenne des dix dernières années, les outils de régulation présentés devront être appliqués. Il demande aux services de l'État de veiller à la mise en œuvre effective des décisions prises en conseil de bassin, notamment en ce qui concerne :

- la production de biocarburant, qui nécessite un accompagnement juridique,
- la gestion des surplus, sachant qu'une distillation de crise n'est pas garantie en cas de surproduction,
- l'impact de la dérégulation venue d'autres bassins, à l'exemple du Cognac, qui affecte le marché des vins blancs de Gascogne.

Pierre-André DURAND et Olivier ROUSSET estiment nécessaire de constituer un groupe de travail pour anticiper les fortes productions et leurs conséquences sur le marché.

Jean-Louis CAZAUBON assure que le Conseil régional continue d'accompagner la filière viticole, malgré des contraintes budgétaires croissantes. Il rappelle que 400 000 € ont été alloués à la promotion, désormais recentrée sur les seules interprofessions. Cependant, il précise que le conseil régional n'a pas vocation à compenser les pertes des entreprises en difficulté. En revanche, celles affectées par des aléas climatiques successifs et souhaitant investir pour se développer peuvent bénéficier de la garantie FOSTER pour faciliter l'emprunt.

Le conseil régional consacre chaque année 10 millions d'euros à la filière viticole et 10 millions d'euros supplémentaires au volet hydraulique. Des appels à projets seront prochainement lancés pour financer notamment des retenues d'eau, en coordination avec l'agence de bassin.

Concernant l'arrachage définitif, il regrette qu'il ne soit pas plus structurant, soulignant qu'il est essentiel de réfléchir à l'avenir des terres concernées. Il partage l'avis de Joël BOUEILH sur l'importance de préserver la qualité et l'identité des vins du Sud-Ouest, tout en valorisant la gastronomie régionale, qui bénéficie d'une excellente image.

## **5- Avancement du contrat de filière régional**

Denis CARRETIER introduit la présentation du contrat de filière régional, rappelant qu'il a été conçu à la suite d'une concertation impliquant l'ensemble des métiers de la filière. Il souligne que les actions définies se recoupent et insiste sur la nécessité d'avancer de manière unie sur les deux bassins de la région, en entrant désormais dans une phase plus active.

Pierre GINEBRE présente l'état d'avancement du contrat à l'aide du diaporama joint en annexe 4. Celui-ci sera soumis au vote de l'assemblée plénière du conseil régional le 19 décembre 2024. Douze fiches ont été finalisées autour de trois axes principaux : innovation, adaptation et marché, auxquelles s'ajoute une treizième fiche dédiée à la gouvernance. Il précise que les actions définies s'articulent avec celles déjà identifiées pour le bassin du Sud-Ouest.

Christophe BOU, qui a participé à l'élaboration du contrat, souligne l'importance de prendre en compte les spécificités propres à chaque bassin. Il estime que le plan dédié au Sud-Ouest est légitime au regard de ces particularités.

Denis CARRETIER conclut en réaffirmant que la diversité est une richesse et rappelle qu'il existe une seule région avec deux bassins viticoles, insistant sur la nécessité d'avancer ensemble.

## **6- Actualité concernant les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par le conseil régional et l'État**

Francis CABAUD présente les actions du conseil régional à l'aide du diaporama joint en annexe 5. Il débute par le premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en lien avec le contrat de filière « Territoires viticoles pilotes ». Il présente, via une frise chronologique, les différentes actions du conseil régional - de l'installation à la commercialisation des productions. À chaque étape, un lien renvoie vers les aides gérées par le conseil régional et le FEADER. Un rappel des aides versées à la filière hors hydraulique entre 2018 et 2023 est également effectué. Les investissements dans les exploitations viticoles et les entreprises agroalimentaires sont brièvement présentés.

Le préfet de région juge très pédagogique et facile d'accès cette frise chronologique. Par souci de transparence, il souhaite néanmoins que soient clairement distinguées les aides versées dans le cadre du FEADER de celles versées sur les fonds propres du conseil régional.

Jérémy CARRÉ souligne que si les études sur le marché et les filières sont importantes, une attention particulière doit aussi être portée à l'humain. En effet, on ne parle pas suffisamment du viticulteur. Certains sont à un point de rupture. Des urgences existent et il est crucial de mettre en place des outils pour les soutenir.

Pierre-André DURAND reconnaît la situation difficile, mais précise qu'il est d'autant plus essentiel de bien comprendre tous les dispositifs en cours de déploiement.

Sébastien SIGAUD insiste sur l'importance de cette question. Quand on ne plante plus de vignes, qu'on est privé d'accès à l'eau et qu'on ne sait pas à qui céder son exploitation, comment fait-on ? On atteint un point de rupture. Si l'aide de l'État est cruciale, il faut aussi se rappeler le poids des contributions fiscales acquittées par les viticulteurs dans le passé. Il est essentiel de surveiller les terres qui risquent de partir en garrigue. La viticulture est en état d'urgence.

Pierre-André DURAND assure que la situation est bien identifiée. Des actions sont entreprises pour simplifier les démarches : simplification administrative, contrôle unique, ajustements financiers, accès à l'eau et un projet de loi d'orientation agricole, actuellement en discussion. Tout n'est pas encore en place, mais des efforts sont en cours pour faciliter la vie des agriculteurs. La population agricole vieillit et l'effet démographique risque d'accentuer l'augmentation des friches et ses conséquences. Le changement climatique est un défi majeur ; les derniers étés ont été les plus cléments que nous connaîtrons dans les vingt prochaines années. Il faudra s'adapter. L'agriculture et la viticulture sont essentielles.

Soulignant la gravité de la situation, Olivier ROUSSET plaide pour l'adoption de mesures à la fois conjoncturelles et structurelles. Il mentionne notamment les allègements de charges MSA, dont l'enveloppe a été augmentée et orientée vers les plus vulnérables. Concernant les mesures structurelles, il évoque le Plan Agricole Méditerranée, qui devrait inclure un volet d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Il se félicite de l'intérêt qu'a suscité ce plan malgré les difficultés actuelles, avec 29 dossiers reçus lors de la première relève.

Stéphane BOUNEAU poursuit en présentant les aides de l'OCM, à l'aide du même diaporama (annexe 5). Il fait un point sur les enveloppes disponibles, l'avancement des mesures de restructuration du vignoble, les investissements dans les caves et les aides à la promotion. Il présente également les mesures de prêts bonifiés pour le remboursement des PGE et des prêts de trésorerie « mesure conjoncturelle » (AMI publié) et « mesure structurelle » de consolidation.

Sébastien SIGAUD exprime sa surprise face à la suppression du volet irrigation dans la mesure de restructuration du vignoble, considérant que cela contredit les priorités évoquées précédemment.

Joël BOUEILH explique cette décision, liée à l'enveloppe budgétaire de l'OCM. Une enveloppe nationale dédiée à la lutte contre la sécheresse existe désormais, qui se substitue totalement en termes d'investissements à celle qui existait auparavant dans le cadre de l'OCM.

Pierre-André DURAND rappelle que des actions sont entreprises pour la création de retenues d'eau. Les contraintes sont actuellement examinées et, bien que l'examen soit complexe, il est déterminé à faire en sorte que ces projets aboutissent.

Denis CARRETIER, faisant état de 300 dossiers supplémentaires dans les treize départements, réexplique la suppression du volet irrigation dans l'OCM restructuration du vignoble. Il évoque également les 40 millions d'euros restant dans l'enveloppe initiale pour l'arrachage, qui devraient désormais être utilisés pour soutenir la filière viticole. En ce qui concerne l'eau, il s'inquiète pour l'agriculture, notamment dans les zones Languedoc-Roussillon et PACA, qui souffrent régulièrement de sécheresse.

Stéphane BOUNEAU enchaîne en expliquant la demande professionnelle visant à rendre éligibles deux nouveaux cépages, le Calys N et l'Exelys B, à la restructuration du vignoble.

Pierre-André DURAND met la proposition au vote. Le conseil de bassin émet un avis favorable.

Serge TINTANÉ souligne que, en raison de la crise, les investissements dans les caves et le vignoble risquent de diminuer. Les fonds ainsi libérés devraient être réorientés vers la promotion.

Stéphane BOUNEAU précise qu'actuellement, l'enveloppe promotion n'est pas saturée.

Denis CARRETIER observe que, malgré l'augmentation des budgets consacrés à la promotion vers les pays tiers, celle-ci n'a pas entraîné d'augmentation des volumes exportés. Au contraire, les chiffres sont en baisse, ce qui interroge sur l'utilisation et les effets de la mesure de promotion.

Jacques TRANIER réagit en soulignant qu'il est difficile de comparer les chiffres, car la conjoncture internationale a changé. Il affirme que les mesures de promotion sont efficaces et prouvées.

Sébastien SIGAUD ajoute que la communication sur le vin est rendue difficile par la loi Évin, qui le place dans la même catégorie que le tabac. Selon lui, augmenter la promotion est un devoir. Il souligne également que les démarches pour obtenir des aides sont trop complexes et qu'il est difficile d'accéder à l'argent destiné à la promotion.

Christophe BOU est d'accord avec cette analyse. Bien qu'il salue les efforts de simplification, il souligne que les dossiers restent difficiles à monter. Il plaide pour une promotion accrue du dispositif de promotion lui-même.

Sébastien SIGAUD, Christophe BOU et Denis CARRETIER soulignent que l'aide ne couvre que 50 % des coûts et que le financement de la part restante est souvent problématique dans le contexte actuel.

Joël BOUEILH évoque l'efficacité des Italiens, qui se concentrent sur la promotion d'un seul vin, le Prosecco, obtenant ainsi de bons résultats.

Pierre-André DURAND, ayant d'autres obligations, quitte la réunion après avoir adressé ses vœux à tous pour la fin de l'année. Il cède la présidence à Christophe BOU pour clore la réunion.

## **7- Résultat du vote électronique concernant la gestion du potentiel viticole**

Catherine RICHER présente les demandes de limitations et de restrictions liées à la replantation, à l'aide du diaporama joint en annexe 6 et le résultat de la consultation électronique.

Seule l'Organisation de Défense et de Gestion (ODG) de l'AOC Jurançon a maintenu sa demande de limitation et de restriction. Le conseil de bassin a exprimé un avis défavorable à ces demandes.

Le comité national de l'INAO, chargé des AOC, a décidé de reporter son avis afin d'organiser une nouvelle concertation au niveau régional, en raison des divergences d'opinion entre le CRIANO et le conseil de bassin.

## **8- Questions diverses**

Camille MEGE, de la Confédération Paysanne, interroge sur les possibilités de diversification, suite aux aides à l'arrachage.

Olivier ROUSSET rappelle qu'en plus des aides du conseil régional, le « Plan Agriculture Climat Méditerranée » propose des aides à l'investissement pour produire diverses cultures, telles que le chanvre, la grenade ou la pistache, pour lesquelles un marché existe. Ces aides concernent aussi bien l'amont que l'aval de la filière.

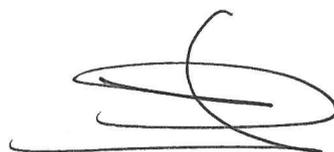
Patrick FARBOS alerte de nouveau sur la gravité de la situation. Le marché est en crise, l'assurance est devenue impossible, les banques ne suivent plus. Certaines commencent à s'intéresser à la valeur des biens des exploitations endettées.

Partageant ce constat, Christophe BOU souligne que tout ne dépend pas de l'État et que la profession a la responsabilité de se mettre en phase avec le marché. Concernant l'assurance, il rappelle que le sujet a été soulevé à plusieurs reprises, mais qu'il reste à traiter au niveau de l'Union Européenne.

Joël BOUEILH est d'accord : les pouvoirs publics à Bruxelles sont trop timides et ont laissé la situation trop durer.

Aucune autre question n'étant à traiter, Christophe BOU conclut les débats. Il tient à remercier les services de l'État, l'INAO, la DREETS, la DRAAF et le SGAR pour leur efficacité dans la gestion des dossiers d'autorisation pour l'enrichissement des vins lors des dernières vendanges.

Il souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année à chacun.



## ANNEXE

### Liste des membres présents au conseil de bassin viticole Sud-Ouest du 3 juillet 2024

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole.

#### **En tant que représentants des personnes publiques intéressées :**

Jean Louis CAZAUBON, représentant la présidente du conseil régional Occitanie,  
Stéphane BOUNEAU, chef de service FranceAgriMer DRAAF Occitanie,  
Denis CARRETIER, président Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie  
Clovis MARTIN, direction régionale des Douanes de Toulouse - pôle action économique  
Catherine RICHER, déléguée territoriale INAO  
Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie  
Laurence SERRANO-LASBATS, représentant le directeur régional de la DREETS

#### **En tant que représentants de la profession viticole :**

- **Au titre de l'Interprofession des vins du Sud-Ouest (IVSO):**

Christophe BOU, président de l'IVSO et vice-président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest  
Joël BOUEILH  
Olivier DABADIE  
Philippe TEULIER  
Nathalie VAYSSETTE

- **Au titre de l'Union interprofessionnelle des vins de Cahors (UIVC) :**

Sébastien SIGAUD

- **Au titre du Bureau national interprofessionnel de l'Armagnac et le comité interprofessionnel du Flocc de Gascogne :**

Patrick FARBOS, BNIA et Flocc de Gascogne

- **Au titre des métiers :**

Jean-Luc CONSTANS, Vignerons Coopérateurs de France  
Jacques TRANIER, UMVIN Sud-Ouest, metteurs en marché

- **Au titre des produits :**

David GIRARD, FRIGP  
Serge TINTANÉ, ANIVIN

- **Au titre des organisations syndicales :**

Jérémy CARRÉ, FRSEA  
Christophe DARBEAU, Coordination Rurale  
Tristan JEGUN, JA  
Camille MEGE, Confédération Paysanne

- **Au titre des comités régionaux de l'INAO :**

Paul DABADIE, également présent au titre des produits

#### **En tant que personnalités qualifiées :**

Michel CARRERE, expert  
Vincent DOLS, Syndicat des pépiniéristes  
Julien FRANCLLET, SudVinBIO  
Nicolas RECH, Président du V'INNOPOLE Sud-Ouest

**Autres personnes présentes :**

Francis CABAUD, Région Occitanie  
Christel CHEVRIER, CRAO,  
Alain DESPRATS, Syndicat de IGP Côtes de Gascogne  
Paul FABRE, IVSO  
Luc FRUITET, DRAAF Occitanie/SRFAM  
Pierre GINEBRE, CRAO  
Olivier GOUÉ, SudVinBio  
Caroline GRANADO, AOC Gaillac  
Amanda IBARBIDE, Douanes  
Frédéric LEMERLE, IVSO  
Claude MAURIN, DRAAF Occitanie, SRFAM  
Xavier VANT, DDT Gers  
Frédéric VOLLE, NOVAGCONSEIL

**Étaient excusés :**

Anne ARBEAU, IVSO  
Sandrine ARENES DABAN, FRIGP  
Gilbert BONNET, IVSO  
Cédric CARCENAC, CA 81  
Alain CASTANIER, préfet du Gers  
Alain CAZOTTES, IVSO  
Anne-Cécile CROS-VIAUD, INAO  
Maxime CUENOT, DDT 81  
Carole DELGA, présidente Conseil Régional Occitanie  
Christophe DOUENCE, Union Nationale des Distilleries Vinicoles  
François FAGET, CRINAO Armagnac  
Maurine GRIVAZ, COOP de France  
Nicolas JEANJEAN, Directeur adjoint DRAAF Occitanie  
Éric LABAT, Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine  
Pascal LAFENETRE, FRAOC  
Pierre-Antoine MORAND, DDT 46  
Vincent PIQUEMAL, VI Occitanie  
Alain ROUSSET, président Conseil Régional Nouvelle Aquitaine  
Marc SAINT-MARTIN, CA 32  
Éric SERRANO, IFV